

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

École élémentaire cycle 2 (côté gendarmerie)

Horaires :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>6h50 – 8h45 :</u> Accueil périscolaire	<u>6h50 – 8h45 :</u> Accueil périscolaire	<u>6h50 – 8h45 :</u> Accueil périscolaire	<u>6h50 – 8h45 :</u> Accueil périscolaire	<u>6h50 – 8h45 :</u> Accueil périscolaire
<u>8h45 – 11h45 :</u> Enseignement	<u>8h45 – 11h45 :</u> Enseignement	<u>8h45 – 11h45 :</u> Enseignement	<u>8h45 – 11h45 :</u> Enseignement	<u>8h45 – 11h45 :</u> Enseignement
<u>11h45 – 13h30 :</u> Pause méridienne	<u>11h45 – 13h30 :</u> Pause méridienne	<u>11h45 – 12h30 :</u> Accueil familles	<u>11h45 – 13h30 :</u> Pause méridienne	<u>11h45 – 13h30 :</u> Pause méridienne
<u>13h30 – 16h30 :</u> Enseignement	<u>13h30 – 15h00 :</u> Enseignement	A.L.S.H	<u>13h30 – 16h30 :</u> Enseignement	<u>13h30 – 15h00 :</u> Enseignement
<u>16h30 – 17h30 :</u> Etude surveillée	<u>15h00 – 16h30 :</u> T.A.P		<u>16h30 – 17h30 :</u> Etude surveillée	<u>15h00 – 16h30 :</u> T.A.P

Organisation de la sortie scolaire :

- Soit l'enfant rentre à la maison avant les TAP (l'enfant est récupéré par la famille)
- Soit l'enfant est inscrit aux TAP (l'enfant est pris en charge par un animateur),
 - o Après les TAP (16h30) l'enfant rentre à la maison
 - o Après les TAP l'enfant part en périscolaire (assuré par les animateurs sur place)

Les transports scolaires :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Les horaires de bus du matin et du soir sont identiques
- Mercredi
Les bus passeront à la même heure que les autres matins
- Mercredi midi
Les bus partent à 11h45 sauf les lignes dont le départ se fait au collège

Mercredi : Temps périscolaire et accueil de loisirs

- Mercredi matin : périscolaire à partir de 6h50
- Mercredi midi
 - o 11h45 : retour à la maison
 - o 11h45 : garderie jusqu'à 12h30 en attendant l'arrivée des parents
 - o 11h45 : départ à l'accueil de loisirs accompagné d'animateur, repas, activités jusqu'à 18h30

TAP Elémentaire : - les activités privilégiées par la CCIVS correspondent au champ de compétences actuelles des animateurs, ainsi qu'aux ressources présentes sur le territoire.

- Il est donc envisagé de regrouper ces activités sous 5 grands pôles :

Bien-être Activités culturelles Activités civiques Activités manuelles Activités sportives

Inscription aux TAP :

Les inscriptions aux TAP se feront par périodes entre deux vacances ou à l'année
Un enfant non inscrit ne pourra être accueilli aux TAP ;
Un enfant inscrit devra être présent durant toute la période d'inscription.

Un dispositif évolutif :

- *Une organisation prête pour la rentrée 2014/2015 mais susceptible d'évoluer au fil du temps
- *Un comité de pilotage par secteur sera mis en place à la rentrée afin de faire le point régulièrement sur cette réforme.